

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE GALEY****Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du vendredi 13 juin 2025****Quorum :** 6**Présents :** 8**Représentés :** 1**Absents :** 1

L'an deux mille vingt-cinq et le treize juin, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2025, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Laurence BUGAT (Maire).

Présents : Laurence BUGAT, Françoise CALVET, Geneviève PEPIN, Didier DRIGEARD, Sylvie PUJOL, Véronique VOYER, Anne TOURREL, Caroline GUIBET LAFAYE.

Représentés : Charlotte RIBET représentée par Sylvie PUJOL.

Absents : Roland BUGAT.

Secrétaire de séance : Anne TOURREL.

Heure de début de séance : 18h35

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 08 avril 2025.
- Détermination des tarifs de location des gîtes communaux pour l'année 2026.
- Décision modificative budgétaire n° 2025-001.
- Désignation d'un référent "santé environnement" (ambrosies et moustiques tigres).
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 08 avril 2025.

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Détermination des tarifs de location des gîtes communaux pour l'année 2026 (N° DE_2025_015)

Madame le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de location des gîtes communaux situés au hameau d'Escarchein pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** les tarifs de location des gîtes communaux de l'année 2026 comme précisé ci-dessous :

Gîte RDC 09G12721 :

- **Haute saison** du 27/06/2026 au 29/08/2026 : **450 €** / semaine ;
- **Basse saison** du 03/01/2026 au 27/06/2026 et du 29/08/2026 au 02/01/2027 : **370 €** / semaine ;
- **Week-end** : **150 €** ;

Gîte ETAGE 09G12722 :

- **Haute saison** du 27/06/2026 au 29/08/2026 : **400 €** / semaine ;
- **Basse saison** du 03/01/2026 au 27/06/2026 et du 29/08/2026 au 02/01/2027 : **320 €** / semaine ;
- **Week-end** : **120 €** ;

- Électricité : 8 kwh sont offerts par jour et au-delà les kwh supplémentaires seront facturés 0,25 €.
- Bois : la première flambée d'accueil est offerte, au-delà il vous sera facturé 50 € la stère.
- Dépôt de garantie : 200 €.
- Ménage (caution et/ou service) : 80 €. Une liste de recommandations sera établie à l'attention des locataires.
- Linge (draps, linge de toilette, linge de maison) : non fournis, à la charge des locataires.
- Animaux (uniquement gîte rez-de-chaussée 09G12721) : caution de 300 €.
- La location pour un court séjour est acceptée durant la basse saison hors vacances scolaires.

Délibération : adoptée (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Délibération de la décision modificative n° 2025-001 (N° DE_2025_016)

Madame le Maire,

Expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le budget de l'exercice 2025 :

Investissement		Recettes	Dépenses
10251 - 041	Dons et legs en capital	17,00	0
2111 - 041	Terrains nus	0	17,00
TOTAL INVESTISSEMENT		17,00	17,00
TOTAL		17,00	17,00

Invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Procède aux réajustements des comptes.
- Vote les décisions modificatives indiquées ci-dessus.
- Charge Madame le Maire d'appliquer la décision et de signer tous documents utiles.

Délibération : adoptée (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Désignation d'un référent "santé environnement" (ambrosies et moustiques tigres) (N° DE_2025_017)

Le département de l'Ariège fait face à la colonisation de plusieurs espèces exotiques émergentes, comme le moustique tigre ou l'ambrosie. Ces présences soulèvent d'importantes préoccupations sanitaires et mettent en évidence un risque pour la santé humaine.

Un travail a été mis en place en lien et auprès de services communaux, de communauté de communes, d'administrations ou d'entreprises privées. Ces actions consistent, notamment, à prospecter, à informer et à former des personnes capables d'identifier les ambrosies, de les signaler et de stopper leur progression.

Il est proposé de créer, dans chaque commune, un référent santé-environnement et son rôle sera de :

- Sensibiliser la population, les propriétaires ou les gestionnaires des terrains concernés,
- Mettre en place les mesures de prévention et de lutte,
- Participer au repérage des foyers d'ambrosie sur les terrains privés et publics.

Sur cette proposition, le Conseil Municipal est invité à désigner un référent « santé environnement » pour son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne Madame CALVET Françoise, référent « santé environnement »,
- Charge Madame le Maire d'appliquer la décision et de signer tous documents utiles.

Délibération : adoptée (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Questions diverses :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur URBAN, locataire de l'appartement à l'ancienne école du village, qui demande la mise en place d'un insert dans la cheminée du logement. Elle lit ensuite les préconisations émises par l'assurance de la commune.

Le Conseil Municipal demande à obtenir l'avis d'un professionnel pour s'assurer de la faisabilité de l'installation et du coût. Il est convenu de contacter l'entreprise « le petit ramoneur ».

Madame le Maire informe qu'elle a signé les devis pour les travaux de DECI aux lieux-dits « Le Château » et « Col de la Hourque ». Réalisation prévue en été 2025.

Madame le Maire informe que le poteau d'éclairage public B10 a été réparé pour un coût de 50,67 €. Pour empêcher le stationnement et sécuriser le poteau, des bacs de fleurs ont été posés devant.

Le nouveau site de la mairie est en service pour un coût de 2400 € + 100 € annuels. Madame CALVET a relevé quelques modifications à apporter et Madame le Maire lui demande de les récapituler et lui communiquer afin de faire les rectifications nécessaires.

Les travaux au columbarium sont achevés.

Le panneau indiquant le parking sera livré fin juin 2025 pour un coût inférieur à 200 €.

Madame le Maire rappelle les problèmes de sécurité routières évoqués par Madame TOURREL lors de la précédente réunion du Conseil Municipal et précise qu'une visite sur sites est prévue avec le service de routes départementales fin juin 2025.

Madame le Maire informe que la table de ping-pong est arrivée ce jour et sera installée la semaine prochaine.

Madame le Maire informe qu'une résidente lui a signalé que dans sa rue le goudron qui a été fait lors des derniers travaux se dégrade déjà. Elle a contacté l'entreprise et un responsable doit se déplacer pour le constater.

Madame le Maire informe que la fête de la Saint-Pierre aura lieu le samedi 28 juin 2025 :

- messe à 18h00,
- dépôt de gerbe,
- apéritif
- repas « auberge espagnole »
- animation bandas

De plus, elle demande aux conseillers ceux qu'ils peuvent préparer pour le repas des musiciens.

Détermination des dates des apéritifs dans les hameaux :

- dimanche 20 juillet 2025 à 18h00 à Orchein,
- dimanche 24 août 2025 à 18h00 à Escarchein.

Madame le Maire propose d'organiser celui au Château en septembre 2025. Les membres du conseil refusent et proposent de voir pour les vacances de la Toussaint.

La fête du fromage et du miel aura lieu les 08, 09 et 10 août 2025. La vallée de la Bellongue étant à l'honneur cette année, le concours du fromage aura lieu à Saint-Lary la journée du samedi.

Trois étapes d'animations sont prévues :

- la première à Argein,
- la deuxième à Galey, avec dégustation/vente des croustades de Séverine et vente de boissons par le bar-restaurant de Monique et Stéphane,
- la troisième à Augirein, avec la visite de la fromagerie Bendick.

Madame CALVET Françoise souhaiterait sensibiliser la population à participer à l'entretien du village. Il est demandé que Mme CALVET et Mme TOURREL proposent un texte qui sera ensuite diffusé par mail. Les dates de réalisation de ces travaux seront fixées ultérieurement.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h55.

Laurence BUGAT
Présidente de séance



Anne TOURREL
Secrétaire de séance

